

Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques - Section de la Gironde

## **CAPL DE CADRE C DU 12 JUILLET 2012**

### **Mouvement de mutation Local**

La Direction a souhaité rappeler aux élus des personnels les règles de confidentialité qui encadrent le fonctionnement des CAPL. Dans l'attente d'une harmonisation des règles relative à la préparation du mouvement, les obligations de discrétion s'imposent : aucune communication extérieure du projet de mouvement avant approbation par la CAPL, y compris envers les personnes mutées.

Les élus FO-DGFIP ont rappelé qu'ils étaient demandeur d'une harmonisation des pratiques pour les deux filières et que ce « rappel » pouvait utilement être fait à certains chefs de services qui diffusent les projets de mouvement.

Cette CAPL de mutation était commune aux 2 filières, en respectant toutefois les règles d'affectation propres à chacune.

#### Mutations de la Filière Fiscale

Le projet présenté par la Direction respecte la règle de l'ancienneté et n'appelle pas d'observation de la part de FO.

Les mesures de gestion concernant les agents nommés ALD (agent à la disposition), EDRA, ou les agents détachés seront communiqués le 19 ou 20 juillet.

#### **Votes :**

- Pour : F.O.
- Contre : Solidaires Finances Publiques et CGT

Il est à noter qu'après mouvement la situation en emplois catégorie C filière fiscale fait apparaître un déficit de -8,3 agents au niveau du département.

#### Mutations de la Filières Gestion Publique

Le projet de mouvement présenté par la Direction a été modifié suite à une annulation de mutation. Par ailleurs, un échange d'affectation entre deux nouveaux arrivants, ne remettant pas en cause le mouvement, a été accepté.

A l'issus du mouvement, il reste à apurer 17 demandes relatives à la règle de l'ancienneté de la demande.

La Direction nous rappelle que la période transitoire, qui doit permettre d'apurer la liste par ancienneté de la Demande, devrait s'achever fin 2013. Une attention particulière sera apportée lors des prochaines CAPL sur ces demandes.

**Votes :**

- Abstention : F.O.
- Contre : Solidaires Finances Publiques et CGT

Les élus FO ont appelé l'attention de la Direction sur plusieurs demandes de mutations non satisfaites sur ce mouvement.

Ils ont également regretté le manque de lisibilité sur les emplois « direction ». En effet, les emplois Direction sont connus de manière globale mais pas service par service.

La Direction précise que le calibrage en emplois service par service est à la latitude du DRFIP et donc, modifiable.

Un rappel a été fait par la Direction sur la gestion des vacances d'emploi, à savoir que le DRFIP conserve le choix de l'affectation du personnel. Ce mouvement est le dernier qui permet d'affecter indifféremment un cadre B ou un cadre C sur un poste.

L'Administration signale qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013, le nouveau dispositif de la R.A.N. (Résidence d'Affectation Nationale) sera probablement mis en œuvre.

Dès la mise en place de la R.A.N., les agents ne seront plus mutés sur un poste, mais sur une R.A.N. par exemple la R.A.N. d'Arcachon qui comprend les postes d'Audenge, Belin Beliet et Arcachon.

Elle nous précise également que la règle du retour suite à promotion ne s'appliquera plus, les agents promus seront affectés selon la règle de l'ancienneté au niveau national.

**Nous rappelons la revendication de Force Ouvrière, seule organisation syndicale, à demander le maintien de cette règle et même son application à la Filière Fiscale.**  
F.O. pense que cette nouvelle règle va pénaliser les agents et les décourager dans leur volonté de progression professionnelle.

## **Les mouvements pour les deux filières sont consultables sur Ulysse**

Les représentants en CAPL : François Labattu (titulaire) Olivier Dubarry (expert)

---

Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques - Section de la Gironde

Local syndical Cité Administrative 17<sup>e</sup> étage Tour AR  
33090 Bordeaux cedex

**Tél.** : 05 56 24 81 53 - **Fax** : 05 56 24 85 88

**Mail** : [fo.033@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:fo.033@dgfip.finances.gouv.fr) - **Site web** : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/033/>